



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 69
Membres présents : 49

Membres absents :
• dont suppléés : 4
• dont représentés : 10

Votants : 63

Date de la convocation :
10 février 2017

Secrétaire de séance :
Madame BLONDEL Colette

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 16 FEVRIER à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 10 février 2017, s'est réuni à la Salle des fêtes d'Hangest-en-Santerre, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● **Etaient présents les Conseillers Communautaires :**

Mesdames MARCEL, MAILLART, FLAMANT, WU, HALL, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, VERMERSCH, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, BEAUMONT, LEVASSEUR, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, LECLABART, BERTRAND Jacques, GORET, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, PICARD, VAN DE VELDE, CHIRAT, DALRUE, DRAGONNE, PELTIEZ, SYROKI, MAROTTE et CLEMENT.

● **Absents excusés :**

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Madame MARCEL) Madame PREVOST (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) Monsieur FRANCELE (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) Monsieur DURAND (Pouvoir remis à Monsieur LEVASSEUR) Monsieur SUIN, Monsieur BINET (Représenté par son suppléant, Monsieur WALLET) Monsieur SURHOMME (Représenté par son suppléant, Monsieur CRETEL) Monsieur LECONTE (Pouvoir remis à Monsieur LECLABART) Monsieur CARON (Pouvoir remis à Monsieur BEAUMONT) Monsieur FROISSART (Pouvoir remis à Monsieur PALLIER) Monsieur POTTIER (Pouvoir remis à Monsieur DUTILLEUX) Monsieur LECLERCQ (Représenté par son suppléant, Monsieur VERMEIL) Monsieur DAIGNY (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) Monsieur BIECKENS (Pouvoir remis à Madame LEFEBVRE) Monsieur LEROY, Madame NANSOT (Représentée par son suppléant Monsieur DE CLERCK) Monsieur DESROUSSEAUX, Monsieur REMY (Pouvoir donné à Monsieur GAUMONT).

Absents non excusés : Madame ROUX et Monsieur VAN GOETHEM Hubert.

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES / RESTAURATION COLLECTIVE SCOLAIRE ET ALSH

Dans la mesure où le groupement de commandes situé sur le périmètre ex-CCALM, prend fin au 31 août 2018 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics, notamment son article 28 ;

Vu la réunion des différents intéressés (mairie, syndicats, associations...) en date du 07 février 2017 ;

La CCALN propose de reconstituer un groupement de commandes pour le marché de fournitures : Restauration collective scolaire et ALSH sur la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018. (renouvelable 1 fois)

En tant qu'organisatrice des Centres Animation Jeunesse, la CCALN propose d'assurer la coordination de ce groupement.

La convention constitutive du groupement de commandes est annexée à la présente délibération.

Les communes, syndicats, associations, doivent décider de leur adhésion au groupement et signer la convention constitutive, approuvant ainsi les conditions de leur participation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› décide d'adhérer au groupement de commandes portant sur un marché de restauration collective scolaire et ALSH en tant qu'organisateur des CAJ ;

- › décide que la CCALM assurera le rôle de coordinateur de ce groupement de commandes ;
- › appelle les communes, syndicats scolaires, structures porteuses d'ALSH du territoire de la CCALN à transmettre leur adhésion avant le 30 mars 2017 ;
- › autorise le coordinateur à lancer le marché ;
- › autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'Espace – Cadre de Vie, à signer les documents en rapport avec cette décision.



POUR EXTRAIT CONFORME
Fait et délibéré le 16 FEVRIER 2017 A HANGEST-en-SANTERRE

Le Président,

Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....

22.02.2017

(Identité de la collectivité)
CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire et vers le Président de la Communauté	2017.1-16.02	
DELIB. : Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents	2017.2-16.02	
DELIB. : Désignation des représentants de la CCALN au sein des organismes extérieurs	2017.3-16.02	
DELIB. : Actes constitutif des régies de la CCALN	2017.4.16.02	
DELIB. : Etat des restes à réaliser 2016 / Exécution des dépenses avant l'adoption du budget	2017.5-16.02	
DELIB. : Groupement de commandes / Restauration collective scolaire et ALSH	2017.6-16.02	
DELIB. : Convention 2017 avec l'Office de Tourisme du Val de Noye	2017.7-16.02	
DELIB. : Compétence Tourisme / Prestation FRANCOIS Tourisme Consultants	2017.8-16.02	
Contrats d'assurance des risques statutaires	2017.9-16.02	

 Le Président,
Pierre BOULANGER

Fait à Moreuil, le 22 février 2017.



Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

23 FEV. 2017

ARRIVÉE